

Issy-les-Moulineaux, le 3 août 2021

LE PRESIDENT

A TOUTES LES FDC/FRC

C/21/037

**Objet : Ouverture de la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de passage**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le tableau actualisé des dates d'ouverture de la chasse des migrateurs. Pour la Tourterelle des bois le projet d'arrêté n'a pas encore été publié.

Nous vous avons informé par mail le 21 juillet dernier du projet d'arrêté ministériel visant à instaurer un quota zéro sur la Tourterelle des bois.

Ce projet d'arrêté est toujours en consultation publique jusqu'au 7 août prochain, et nous vous sollicitons de nouveau pour mobiliser vos chasseurs afin qu'ils prennent quelques minutes pour aller déposer un commentaire défavorable à ce projet.

Cette consultation est accessible via le lien ci-dessous :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-a-la-chasse-de-la-a2436.html>

Pour la Barge à queue noire et le Courlis cendré le moratoire pour chacune des espèces est prolongé pour la prochaine saison, et par suite vous voudrez bien trouver ci-joint le calendrier mis à jour des dates d'ouverture de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau.

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Willy SCHRAEN